



JOURNEE TECHNIQUE 2024
18 Janvier 2024
Matmut Atlantique de Bordeaux

Les gazons, plantes de services doivent aujourd'hui relever de nouveaux défis. Si la gestion de l'eau reste centrale pour faire face à la sécheresse, leur survie est aussi devenue un enjeu sociétal. Nous vous proposons d'y réfléchir ensemble lors de notre prochaine journée technique au Matmut Atlantique de Bordeaux Ce lieu emblématique du sport français nous réserve une visite exceptionnelle !

Journée animée par Boris Georgelin
9h00 à 13h00 suivie d'un buffet convivial

Assemblée Générale Ordinaire (réservée aux adhérents - 8h30 - 9h00))

Les Gestions de l'eau : restrictions, variétés en C4, R&D, Cycles de l'eau...

Coupe du Monde de Rugby, retours d'expérience de gestion des pelouses

Existe-t-il encore des innovations dans les gazons ?

Restitutions d'enquêtes

Visite Technique du Matmut Atlantique (14h30 - 16h30)

INSCRIVEZ-VOUS ...



BULLETIN D'INSCRIPTION – Journée Technique 2024
A retourner pour le 8 janvier 2024
SFG – Bénédicte Ratel – 44 Rue du Louvre 75001 PARIS –
sfg.benedicte.ratel@gmail.com

Prénom et Nom :

Organisation/Société :

Accompagné de (prénom et nom) :

Adresse complète pour facturation :

Mel pour l'envoi de la confirmation :

Tarifs d'inscription et conditions d'annulation

Toute inscription entraîne une facturation.

En cas d'annulation avant le 20 décembre 2023 (date de réception du courrier à Paris), le remboursement sera effectué intégralement.

Entre le 20 décembre 2023 et le 8 janvier 2024 : 50 % du prix de l'inscription seront retenus.

Après cette date, toute inscription sera due et aucun avoir ou remboursement ne sera effectué.

	Avant le 20 décembre. 2023 Date de réception à la SFG		Après le 20 décembre 2023	
	Tarif TTC par personne	Tarif TTC par personne, à partir de 3 inscrits	Tarif TTC par personne	Tarif TTC par personne, à partir de 3 inscrits
Membre SFG	150	130	160	150
Non-Adhérent	190	170	210	190

Règlement par chèque bancaire ou virement à l'ordre de la SOCIETE FRANÇAISE DES GAZONS – SFG

Domiciliation : CRCA PARIS JEANNE D'ARC Code banque : 18206 Code Guichet : 00285

Compte : 19090947001 Clé RIB : 61

IBAN FR7618206002851909094700161 Code BIC/SWIFT AGRIFRPP882

	Avant le 31 Déc. 2023 Date de réception à la SFG		Après le 1e Janv. 2024	
	Tarif TTC par personne	Tarif TTC par personne, à partir de 3 inscrits	Tarif TTC par personne	Tarif TTC par personne, à partir de 3 inscrits
Membre SFG	150	130	160	150
Non-Adhérent	190	170	210	190

Paris, le 11 Décembre 2023

Assemblée Générale Ordinaire
Judi 18 Janvier 2024 –Matmut de Bordeaux

Madame, Monsieur, Cher Adhérent,

Comme chaque année, la SFG – Association Française des Professionnels des Gazons, organise sa Journée Technique. Celle-ci se tiendra le Jeudi 18 Janvier 2024 au Matmut de Bordeaux.

Le programme est le suivant :

- Les Gestions de l'eau : restrictions, variétés en C4, R&D, Cycles de l'eau...
- Coupe du Monde de Rugby, retours d'expérience de gestion des pelouses
- Existe-t-il encore des innovations dans les gazons ?
- Restitutions d'enquêtes
- Visite Technique du Matmut Atlantique

Cette journée débutera par la tenue de la réunion statutaire d'Assemblée Générale Ordinaire (réservée aux adhérents de la SFG), au cours de laquelle seront organisées les élections :

Collège Utilisateurs : Collège Utilisateurs : 9 postes d'administrateurs sont vacants ; il convient de désigner et/ou renouveler de nouveaux titulaires pour une période de trois années

Pour information, le mandat de Monsieur MORIN vient à terme le jour de la réunion **Collège Fournisseurs :**

Collège Fournisseurs : 4 postes d'administrateurs sont vacants ; il convient de désigner et/ou renouveler de nouveaux titulaires pour une période de trois années

Pour information, les mandats de la Société DLF France (représentée par Monsieur Lecourt), Société ICL France (représentée par Monsieur Girault) Société LES GAZONS DE France (représentée par Monsieur Bourigault) et Société TEAM GREEN (représentée par Monsieur Lefebvre) viennent à terme le jour de la

Collège Prescripteur-Individuel : 3 postes d'administrateurs sont vacants ; il convient de désigner des titulaires pour une période de trois années

Si vous ne pouvez participer à cette réunion, et afin de respecter le quorum fixé par les statuts, et de permettre au secrétariat d'organiser matériellement cette réunion, nous vous serions obligés de nous retourner le pouvoir en pièce jointe dans les meilleurs délais, et de toutes façons, avant le 15 Janvier 2024.

Nous comptons sur votre présence, à la fois nombreuse et participative, pour continuer à faire de cette journée une étape marquante de la vie de notre association.

En espérant avoir le plaisir de vous rencontrer à cette occasion, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, Cher Adhérent, à l'expression de nos sincères salutations.

Bénédicte Ratel
Directrice



Jean-Marc Lecourt
Président



Rappel des statuts modifiés en Mars 2009

ARTICLE 9 – LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'Administration ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées. Des remboursements de frais sont seuls possibles. Ils doivent faire l'objet d'une décision expresse du Conseil d'Administration, statuant hors de la présence des intéressés : des justifications doivent être produites qui font l'objet de vérifications.

9.1 – Composition

L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé au maximum de 40 membres actifs, personnes physiques élues ou désignées, représentant des collèges d'activité, des services de l'Etat, organisme ou fédérations selon le règlement intérieur.

- Les membres désignés (au nombre maximum de 10) sont maintenus en place jusqu'à désignation éventuelle d'un autre représentant par le service auquel ils appartiennent.
- Les membres élus (maximum 30) composés d'utilisateurs, de fournisseurs, de prescripteurs-individuels, de producteurs de gazons de placage. Ils sont élus pour 3 ans en Assemblée Générale Ordinaire.

ARTICLE 10 – LE BUREAU

10.1 COMPOSITION DU BUREAU

Le Bureau est élu par le Conseil d'Administration et est composé de :

- 1 Président
- 1 Vice-Président et le cas échéant 2 Vice-Présidents
- 1 Secrétaire
- 1 Trésorier
- 9 Membres maximum

10.3 – ELECTION DU BUREAU

Le Bureau est élu par le Conseil d'Administration tous les ans et à chaque renouvellement de celui-ci. Lors du changement de Président, le Président sortant fera de droit, partie du nouveau Bureau pour une période de deux ans.

Partie destinée aux membres de la SFG ne pouvant être présent à la réunion statutaire d'Assemblée Générale Ordinaire

Je soussigné _____
Agissant en qualité de _____

Se porte candidat à :

- | | | |
|---------------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| ✓ Collège Utilisateurs : | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| ✓ Collège Fournisseurs : | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| ✓ Collège Prescripteurs-individuels : | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |

Partie destinée aux membres de la SFG ne pouvant être présent à la réunion statutaire d'Assemblée Générale Ordinaire

POUVOIR – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2024 - Jeudi 18 Janvier 2024

Je soussigné _____
Agissant en qualité de _____

Donne par les présentes pouvoir, sauf en cas de présence personnelle à : M. _____
de me représenter à la réunion aux effets ci-dessous :

- ↳ prendre part à toute délibération et à tout vote
- ↳ accepter en mon nom, les fonctions qui pourraient m'être confiées
- ↳ et généralement faire le nécessaire

Je reconnais avoir reçu l'ordre du jour de la réunion et en avoir pris connaissance.

Fait à _____ Le _____
Signature